

Une remarque architecturale, sur l'article
aspect extérieur - façades.

Je trouve que le fait d'exiger 2 matériaux
minimum par façade est incohérent, ici sur
la commune d'Ornon, la plupart des maisons
ont 1 seul matériau : pierre ou enduit
en général.

Il est demandé $1/4$ min d'un matériau et
le reste avec un second. Retirer cette
obligation ne semble pertinent.

Les 3 matériaux bois, pierre et enduit devraient
être autorisés, mais pas obligés.

Encore plus difficile de mettre cela en place
pour des annexes.

Merci.

Concette.